



MAIRIE de CRUGUEL

☎ 02.97.73.01.48 - 📠 02.97.73.02.43
mairie.cruguel@orange.fr www.cruguel.fr



Les Communes du
Patrimoine Rural
de Bretagne

Flash infos - décembre 2017

Diffusion le 22 décembre 2017

INVITATION



Le Maire et les membres du Conseil Municipal
sont heureux de vous inviter à
la cérémonie des vœux du Nouvel An
le dimanche 7 janvier 2018, à 11h00
à la salle polyvalente



ainsi qu'au vin d'honneur qui sera servi à cette occasion.

Nous aurons également le plaisir d'honorer les personnes qui auront reçu
la **Médaille du Travail**

et de remettre les prix du **concours des maisons fleuries**

En outre, cette cérémonie sera l'occasion d'**accueillir les nouveaux habitants**,
ainsi que les bébés nés en 2017. Les nouveaux arrivants qui ne se seraient pas
inscrits sur la liste électorale sont invités à se faire connaître en Mairie.

Médaillés du travail

Les personnes qui ont reçu ou vont recevoir une médaille du travail sont invitées à en informer la mairie afin de ne pas les oublier lors de la cérémonie des vœux de janvier.

Inscription sur la liste électorale

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter à la mairie pour leur inscription, **avant le 31 décembre.**

Documents à fournir : carte d'identité ou passeport, justificatif de domicile (facture d'électricité ou de téléphone datant de moins de 3 mois).

Arrêté préfectoral portant refus d'autorisation d'exploitation de la carrière de Trévadoret

Suite à la demande d'exploitation effectuée par la société « Matériaux de l'Oust »,
Après l'enquête publique, qui s'est déroulée du 6 janvier au 7 février 2017,

Après l'avis :

-des Conseils Municipaux de CRUGUEL, PLUMELEC et GUÉGON

-du commissaire enquêteur

-de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites en date du 7 septembre 2017

Le préfet a rendu sa décision le 19 octobre 2017. La mairie en a été avertie par courrier le 10 novembre. Ce même jour, l'arrêté a été affiché selon la procédure réglementaire, dans le hall de la mairie, au lieu habituel d'affichage des arrêtés.

Demande de subventions des associations

Les dossiers de demande de subvention sont à retirer en Mairie (ou possibilité de les demander par mail) et doivent être déposés au plus tard le 1^{er} février 2018.

Transport scolaire vers l'école Sainte Marie de CRUGUEL

N'oubliez pas de venir à la Mairie retirer les vignettes des 2^{ème} - 3^{ème} trimestres 2017/2018. Coût du coupon : 90 €, avec réduction : 62 €. Pour bénéficiaire du tarif réduit (3 enfants et plus), vous devez présenter la carte de transport de chacun des enfants.

Secrétariat de la Mairie

Le samedi 30 décembre, le secrétariat sera ouvert de 9H30 à 11H30.

Le secrétariat sera fermé les mardis 26 décembre et 2 janvier, ainsi que le vendredi 5 janvier.

Divers

Gendarmerie	17
SAMU	15
Pompiers	112 ou 18
Médecin de garde	15
Pharmacie de garde	32 37

Élagage

Tout propriétaire d'un terrain comportant des arbres ou arbustes se doit de faire procéder à l'élagage de ceux-ci s'ils dépassent la propriété et nuisent ainsi à la sécurité, notamment au bord des routes et chemins. Pensons aux transports scolaires ! Il en va de même pour les arbres touchant des câbles électriques ou téléphoniques.

La commune prévoit une campagne d'élagage cet hiver. Les propriétaires qui n'auraient pas effectué l'élagage de leurs arbres se verront facturer la prestation.

Les dates à retenir

Mercredi 10 janvier :

Assemblée Générale des Ajoncs d'or

Samedi 10 février : Repas ASC

Le Maire,
Henri RIBOUCHON,



